promoteurs de la constitution et excité par ces Pères, ne pardonna jamais cette démarche à M. Dupio. Il essaya inutilement par des menaces et des mortifications réitérées, de le faire changer : il sollicita pendant longtemps avec aussi peu de succès une Lettre de cachet contre lui. Ce fut une partie de Carnaval, qui parmi les agréments de la bonne chère en fit naître l'occasion au château du Luc. M. de Toulon y avait été invité avec M. de Castellane, évêque de Fréjus, par M. de Vintimille du Luc archevêque d'Aix et par le crédit des deux prélats qu'il fut intéresser dans son ressentiment, il obtint enfin en 1725 ce qu'il désirait.

La lettre de cachet arriva pendant le carême et fut affichée aux fêtes de Pâques à la porte de la Prévôté, en l'absence de M. le Prévôt, qui fut exilé à Entrevaux, diocèse de Glandève, dans les plus hautes montagnes de Provence. Les consuls et les principaux habitants de Cuers écrivirent plusieurs lettres en sa faveur; il écrivit souvent lui-même à son ancien évêque diocésain, le cardinal Fleury, mais en vain. On lui fit toujours réponse qu'il n'avait qu'à s'adresser à M. de Toulon; et, comme ce Prélat ne voulut jamais consentir à son retour, qu'à des conditions que la droiture de son cœur et ses lumières ne pouvaient admettre, il eut beaucoup à souffrir dans un séjour si incommode. Ce ne fut qu'au mois de Mai 1726, qu'à force de représentation, il fut transféré chez les Pères de l'Oratoire de N.D. de Grâce en Provence, chez qui il passa les dernières années de sa vie dans la pratique d'une pénitence austère et dans une application continuelle à l'étude et à la prière.

Le cardinal Ministre lui avait accordé en 1728 la permission d'aller passer 3 jours de chaque saison à Cuers et à Pignans, où était son bien. C'est dans l'un de ces voyages que Dieu l'appela à lui. Il fut inhumé par son Chapitre avec toutes les cérémonies de l'Eglise et avec les bénédictions et les regrets du peuple. Il avait disposé par son testament de tout son bien qui était considérable, en faveur d'un établissement digne d'un meilleur temps que le nôtre, un hospice, où de pauvres prêtres, hors d'état de servir les paroisses, trouveraient leur subsistance et leur repos.

(voir les <u>Nouvelles Ecclésiastiques</u> du 4 août 1730)

François Dupleix

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1700

Né à Condom (Gers) , le 1683

Mort à Condom id. , le 29 mars 1754

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

MM 618 p 19 N 162 :

Le Confrère François Dupleix, Auxerre

Né à Condom (Gers) 17 ans 1/2

fils de François Dupleix, écuyer et Marguerite de Jus

humanités et philos. à Condom

entré à Paris le 26 Nov , reçu le 24 X. 1700

pension 300 # à l'Institution et 1 an de philos. Entretien pour toujours